



DEC161230DGDS

Décision portant renouvellement des unités propres de service

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par le comité d'orientation et de surveillance et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Décide :

Art. 1. - Est renouvelée à compter du 1er janvier 2017 l'unité propre de service suivante :

Institut de rattachement : Institut national de sciences de l'univers (INSU)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UPS n° 2928

Intitulé : UPS-Institut Polaire (UPS-IPEV)

Directeur : M. Yves FRENOT, directeur de recherche

Section : 50

Mission : Soutenir les actions de recherche de l'Institut Paul-Emile Victor

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat du directeur nommé à l'article 1 prend effet au 1er janvier 2017 pour la durée de l'unité propre de service.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 16 décembre 2016

Le Président
Alain FUCHS